



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2019





COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L' ASSOCIATION A.QUA.RE.L.

DU

Samedi 23 mars 2019

L'ordre du jour est le suivant :

- 1** - Rapport moral
- 2** - Rapport financier
- 3** - Rapport du Commissaire aux Comptes
- 4** - Budget prévisionnel définitif 2019
- 5** - Vote du rapport financier et validation des comptes
- 6** - Vote du montant des adhésions 2019-2020
- 7** - Renouvellement des membres du CA
- 8** - Rapport d'activité des centres avec une animation surprise

Le Président, Jean-Claude FISCHER, ouvre la séance à 10h00. Le registre des présents est signé par 31 membres et 14 pouvoirs ont été reçus.

Le Président remercie les administrateurs et les adhérents d'être présents.

1.0 – Le rapport moral du Président (Jean-Claude FISCHER)

Les Centres Socioculturels des Louvrais et de Marcouville, je le dis et le répète année après année, assument une réalité reconnue, celle de développer du lien social en offrant aux adhérents une vaste palette d'activités, ce qui permet, à tous les âges, de venir profiter des offres qui sont proposées. Sous la houlette des animateurs, salariés de la structure, un nombre élevé de bénévoles renforce les services qui sont proposés et j'en remercie les uns et les autres.

Ces maisons sont aussi des structures d'accueil pour d'autres associations accueillies dans des locaux aménagés pour effectuer leurs activités ce qui donne aux maisons de quartier une notion de centre de gravité autour duquel les habitants sont invités à venir participer.

C'est d'ailleurs le but de notre association d'accompagner les habitants qui viennent fréquenter les maisons en proposant, tout au long de l'année des activités qui permettent d'échanger, de partager, de voyager, de se cultiver, de découvrir des plats, d'approfondir ses connaissances.

Ces maisons fonctionnent essentiellement par des subventions, celle de la ville de Pontoise, la plus importante bien qu'elle ait diminué ces dernières années et celle de la CAF. Avec la CAF et la ville est établi un projet d'actions sur 4 ans, ce qui cadre nos activités. Mais nous recherchons aussi d'autres types de subventions, et cette année nous avons trouvé plus que par le passé, en répondant à des appels à projets. Cela a un risque de revers : nous ne pouvons pas chercher des subventions dans n'importe quelle voie car nous ne serions plus en cohérence avec l'esprit de ce qui est conclu avec la ville et la CAF.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de profiter du cadre de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales qui prévoit, en son article 1, la possibilité de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (dite « prime Macron » pour remercier les salariés. Cette prime versée à titre tout à fait exceptionnel (tel que prévu dans la loi) est totalement exonérée de charges (pour les salariés et pour l'employeur). Je laisse le soin à notre Trésorière, Véronique Couteau, d'en annoncer le montant à l'occasion de son rapport.

Dernier point que je souhaite aborder, le résultat négatif, pour le second exercice consécutif : il est du à l'augmentation des charges générales et surtout aux provisions pour congés payés. C'est une question

importante, difficile à résoudre, les salariés ont des congés à prendre car ils débordent naturellement en horaire, il n'est pas évident de pouvoir récupérer le temps qu'ils ont passé en sorties ou en soirées puisque les maisons doivent être ouvertes, que les effectifs sont peu nombreux et que l'on ne peut évidemment pas fermer les centres au-delà des horaires actuels, temps qui ont été réduits déjà récemment. Nous travaillerons cette année sur la résorption de ce problème.

Je vous souhaite de passer un agréable moment, nous avons souhaité donner un moment ludique à cette assemblée et je laisse place à ce temps puis vous serez conviez au traditionnel verre pour clore cette assemblée.

2 - Rapport financier de la Trésorière (Véronique COUTEAU)

Mon compte rendu est basé principalement sur le compte de résultat et plus particulièrement sur le résultat d'exploitation qui reflète l'activité de l'association.

Le résultat d'exploitation est en légère amélioration puisque l'on passe de - 29 103,76 Euros à - 23 840,91 Euros.

Cette amélioration résulte d'une part d'une augmentation des produits d'exploitation d'environ 5% et plus particulièrement de l'augmentation des subvention

- CNAV + 30 200 Euros
- CAF + 26 125 Euros
- Subventions diverses + 21 730 Euros

Par contre les charges d'exploitation elles n'ont augmenté que de 4 % environ.

L'association depuis plus de trois ans a géré aux mieux ses charges, agissant sur tous les postes possible.

On remarque que cette augmentation se retrouve exclusivement sur les impôts et taxes, les salaires et traitement et les charges sociales. Ce sont donc des charges sur lesquelles on ne peut pas agir et que l'on ne peut que subir.

On remarque également sur le compte de résultat que la participation des usagers est en baisse de 15%. On passe de 57 848 Euros à 49 175 Euros.

Pour rappel ce compte correspond à la participation financière aux activités et non aux cotisations. Attention cela ne reflète pas une baisse de la fréquentation des usagers aux activités. Cette baisse peut s'expliquer par un changement du type d'activités proposées. Moins d'activités extérieures et plus d'activités au sein des centres. Ces activités ont donc un moindre coût d'où une demande de participation financière moins importante.

Cette analyse se retrouve dans les charges d'exploitation puisque l'on remarque une baisse des comptes de la classe 60 correspondant aux achats de matériels et autres et des comptes de la classe 62 correspondant aux personnels extérieurs, aux transport d'activités.

Malheureusement, malgré tous les efforts fournis, les comptes de l'association affiche pour l'année 2018 un déficit de 17 793 ,23 Euros contre un déficit de 14 569,61 Euros l'année dernière.

Si ce déficit peut s'expliquer par la baisse de certaines subventions et une augmentation des charges fiscale et de personnels, un autre point est également à prendre en compte, point qui peut devenir délicat à traiter.

En effet, le manque d'effectifs et l'implication sans faille des personnels de l'association qui donnent de leur temps sans compter, je pense aux temps consacrés aux activités les soirs et les week-ends qui induisent l'attribution de récupérations. Tous ces points combinés amènent certains personnels a ne pas prendre l'intégralité de leurs congés amenant de ce fait le compte de congés payés à la somme de 14 461,63 Euros.

C'est un problème qui sera difficile et long à résoudre.

Les pouvoirs, suite aux événements récents, ont donné la possibilité de verser une prime aux salariés. Il s'agit de la prime MACRON. Afin de récompenser les personnels pour leur implication et comme la loi le prévoit, il a été décidé à l'unanimité par le conseil d'administration d'attribuer une prime de 500€ à tous les salariés.

Le point positif des comptes est que l'association, malgré ce déficit, affiche une trésorerie nette de 291 044,22 Euros ce montant reste relativement stable par rapport à l'année dernière ce qui montre une situation saine.

3 – Rapport du Commissaire aux comptes (Jean-Luc FLUCK)

Le Commissaire aux Comptes, Jean-Luc FLUCK du cabinet comptable « S2F associés »,

Il rappelle quelques obligations légales dont celle pour toute association financée par des fonds publics à hauteur de 153.000 €, d'avoir un Commissaire aux Comptes chargé de contrôler l'exactitude et la sincérité des comptes.

Son rôle consiste principalement à vérifier la bonne utilisation des fonds confiés. Il doit également s'assurer que l'association ne court pas de risques financiers importants et il est tenu de déclencher une procédure d'alerte dans le cas contraire. Enfin, il doit signaler tout fait délictueux dans la tenue des comptes au Procureur de la République.

Il précise que son rapport a évolué sous sa forme. Une nouvelle réglementation visant à simplifier la compréhension du rapport a pour résultat d'allonger le document mais de placer en première page les éléments essentiels.

On peut donc voir immédiatement que le contrôle des comptes et des procédures comptables de l'association ne présente aucune anomalie et que la gestion reste particulièrement saine dans un contexte toujours plus difficile. Il constate que les comptes sont sincères et véritables. Ainsi, il propose aux adhérents d'approuver les comptes tels qu'ils leur sont présentés.

4 – Présentation du budget prévisionnel définitif 2019

Le budget prévisionnel définitif 2019 (cf Budget prévisionnel définitif 2018 téléchargeable sur le site « <http://www.aquarel.asso.fr> »).

5 – Vote du rapport financier validation des comptes

Le rapport financier est voté à l'unanimité et les comptes sont validés.

6 - Montant des adhésions 2017-2018

Conformément à la décision prise au Conseil d'Administration du 7 mars 2019, il est proposé d'augmenter uniquement les « adhésions familiales » pour la saison 2019-2020 :

- l'adhésion familiale passe de **22€** à **24€**
- l'adhésion individuelle pour les majeurs reste à **10€**
- l'adhésion individuelle pour les mineurs reste à **6€**
- l'adhésion pour les associations reste à **45€**

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

7 - Election des membres du CA

Situation concernant les membres actifs (5 à 8 membres) :

- 1- Amina BENTATA (élue pour 2 ans en 2017, sortante en 2019)

- 2- Maïté BLANCHARD (élue pour 2 ans en 2017, sortante en 2019)
- 3- Véronique COUTEAU (élue pour 2 ans en 2018)
- 4- Hanane DHIAB (élue pour 2 ans en 2018)
- 5- Hélène HAYET (élue pour 2 ans en 2018)
- 6- Annie JAFFREDO (élue pour 2 ans en 2017, sortante en 2019)
- 7- Warda KOUDRI (élue pour 2 ans en 2018)
- 8- Carole SOICHET (élue pour 2 ans en 2017, sortante en 2019)

Les membres « sortant » représentent leurs candidatures et sont élus à l'unanimité.

Personnes morales (de 0 à 3 membres) :

- BARON Gisèle pour le « Conseil Citoyen des Louvrais » (élue pour 2 ans en 2018)
- Bernard HANCE, pour l'Association « RESSOURCES » (élu pour 2 ans en 2017, sortant en 2019)
- Agnès IRRMANN, pour l'Association des « Méthode Cécile Patin » (élue pour 2 ans en 2018).

Deux adhérents présentent leurs candidatures :

- JEUFRAULT André (adhérent au CSC de Marcouville)
- PORCHON Frédérique (adhérent au CSC de Marcouville)

En l'absence de places vacantes, ils ne peuvent pas être élus au Conseil mais comme l'an dernier, ils seront conviés à participer aux Conseils d'administration. Cependant, ils ne pourront avoir qu'un avis consultatif en cas de décision à adopter en Conseil.

Concernant les membres de droit (2 titulaires et 2 suppléants), la ville de Pontoise a désigné M. Laurent LAMBERT (8^{ème} adjoint au Maire chargé du développement Social de Seniors et du Monde Combattant) pour remplacer M. Gérard Seimbille qui avait démissionné de son poste il y a près de deux ans maintenant.

Les autres postes restent inchangés.

8 – Le rapport d'activité des Centres

8.1– Le rapport d'activité du Centre Socioculturel de Marcouville par Caroline REYNÈS

Voir document «Rapport d'activité du CSC de Marcouville pour la saison 2017-2018»

8.2 - Le rapport d'activité du Centre Socioculturel des Louvrais par sa Directrice, Nathalie LEGALL

Voir document «Rapport d'activité du CSC des Louvrais pour la saison 2017-2018» téléchargeable sur le site « <http://www.aquarel.asso.fr> »

8.3 – Le rapport d'activité du siège par son Directeur général, Marc Bodard

Voir document «Rapport d'activité de l'association pour la saison 2017-2018» téléchargeable sur le site « <http://www.aquarel.asso.fr> »

Des spectacles de danse puis de chant, réalisés par des enfants des Louvrais et de Marcouville sont suivis par la présentation des rapports d'activité des Centres.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12h00 et invite l'assemblée à une collation.

Pour le Conseil d'administration
Le Président
Jean-Claude Fischer

